

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 08 avril 2022

Julie SANCTOT / Caroline DEY

- Convocation : 04 avril 2022
- Affichage : 04 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Nombre de membres élus en exercice : 15

Sont présents (8)

Messieurs : LÉGER Bruno, LACAISSÉ Philippe, CHABE Daniel, LEROY Dominique, GHELEIN Didier, BAGUESSE Loïc.

Mesdames : SANCTOT Julie, ANGER Douce.

Absents excusés : HARE Elise donne procuration à CHABE Daniel
DEBRIX Mélanie, donne procuration à LEGER Bruno
LENGIN Kevin, donne procuration à LACAISSÉ Philippe
ANTONETTI Alexandre, donne procuration à SANCTOT Julie
CHARLIER Jean, donne procuration à LACAISSÉ Philippe
RAGOT Christophe, donne procuration à LEGER Bruno
MONCHATRE Eric, donne procuration à ANGER Douce

Secrétaire de séance : Julie SANCTOT.

Ordre du jour

- **Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 11/03/2022**
- **Délibérations :**
 - **Budget primitif 2022.**
 - **Vote des taux d'imposition.**
 - **Subventions aux associations.**
- **Informations :**
 - **Chemin communal Saint Jean**
- **Questions diverses.**

Approbation du dernier compte-rendu de réunion :

Une erreur a été observée : les restes à réaliser en recettes seront mis à zéro. Après modification, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à la majorité des membres.

- **Délibérations :**

- **Budget primitif 2022.**

Monsieur le Maire fait présentation du budget communal en précisant qu'il a été construit avec la commission des finances :

Investissement :

Dépenses : 1 212 305.68 €, dont 461 305.68 € de Restes à Réaliser.

Recettes : 1 212 305.68 €

Fonctionnement :

Dépenses : 923 383.62 €

Recettes : 923 383.62 €

Après présentation du budget, il est procédé au vote.
Le budget est adopté à l'unanimité.

❖ **Délibération : vote des taux d'imposition.**

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales soumises à délibération de la Commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Considérant que la Commune de La Rue-Saint-Pierre entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition tels que :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 46.15%
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 41.88%

❖ **Délibération : subventions aux associations.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire les subventions aux associations suivantes au budget primitif 2022, à l'article 6574 :

- 155 € à l'UNCAFN du Haut Cailly
- 500 € à l'Amicale des Anciens
- 100 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 150 € à la Bibliothèque de Cailly
- 500 € aux Comités des fêtes
- 500 € à la Coopérative scolaire
- 400 € à la SSIADPA
- 2395 € pour les activités des enfants
- 200 € à Histoire et Patrimoine

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité les montants des subventions énumérées.

Informations :

- **Chemin de St Jean.**

Monsieur Léger explique qu'une rencontre a eu lieu en présence de Douce Anger, Mélanie Debrix et Daniel Chabé avec Sophie et Arnaud Lacaisse.

Un compte-rendu de la réunion a été fait, mais il faut retenir dans les points essentiels que l'accord pour laisser les barrières a été donné sous condition qu'elles resteront ouvertes jour et nuit, sauf quand il y aura un passage des bêtes.

En parallèle il faudra se renseigner pour déplacer le chemin communal car il traverserait une propriété privée.

La propriétaire étant connue, il faudra faire les démarches nécessaires après que les conditions de « qui paye quoi » seront établies clairement.

La commune sera propriétaire du nouveau chemin, et rétrocèdera le chemin actuel.

Questions diverses :

- Monsieur Léger propose de réfléchir à l'entretien du cimetière, car plusieurs solutions sont possibles, mais qu'il faut également penser à l'augmentation de la masse de travail avec les rétrocessions de terrains et les plantations :
 - une entreprise qui ferait la majorité du travail pour un coût d'environ 8 500€ par an
 - une embauche à mi-temps pour un coût d'environ 7 000€ par an
 - une embauche d'un apprenti pour un coût annuel à confirmer.

Un débat commence sur la meilleure solution pour limiter l'entretien du cimetière :

- Engazonnement en laissant un passage pour un fauteuil roulant ?
- Laisser l'allée principale à 3m.
- Réduire l'engazonnement autour des tombes ?

Monsieur Lacaisse trouve que le devis de l'entreprise concernant l'entretien du cimetière est trop cher, et préfère une embauche à mi-temps.

Julie Sanctot indique préférer une embauche à mi-temps à un contrat d'apprentissage.

Il va falloir affiner la masse salariale. Douce Anger trouve dommage de ne pas prendre une entreprise de suite pour aider Yannick Dournel.

Après discussion, il est décidé de procéder au recrutement d'un salarié à mi-temps en CDD.

- **PLU.**

Les dates de l'enquête publique ont été arrêtées : du 26 avril à 15h30, jusqu'au 27 mai à 16h00. Le dossier sera consultable aux heures d'ouverture.

La commissaire enquêtrice sera présente le 26/04 de 15h30 à 18h30, le 07/05 de 09h à 12h00, et le 19/05 de 09h30 à 12h00.

La publicité de cette enquête publique sera faite par des affiches, illiwap et le site internet.

- **Elections.**

Monsieur Léger informe que Monsieur Monchâtre et Monsieur Antonetti seront absents le 10/04, et demande des volontaires pour les remplacer.

- Didier Ghelein demande ce qu'il en est du Chemin en prolongement de l'Impasse Saint Jean. Le chemin a été engazonné sur de la terre et des cailloux.
- Des travaux sont ils prévus Chemin de St Jean ? Oui, car un tuyau est fissuré. Douce Anger indique qu'il faudra faire attention au barrage et les fils électriques.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h15

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 13 mai à 20 h 30 dans la salle pluridisciplinaire.